

Monteur levageur

RNCP1809 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	254s
Code(s) ROME	F1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	17/03/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200728	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le monteur levageur est un professionnel qui construit au sol et en hauteur, en équipe, des ouvrages du bâtiment et des travaux publics, sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Pour le levage, une grue mobile ou grue à tour avec son conducteur sont mis à la disposition de l'équipe de montage levage. Le monteur levageur n'est pas le conducteur de la grue. Il assure l'accrochage des charges, il guide les manœuvres du grutier en utilisant les gestes conventionnels.

Les ouvrages érigés sont principalement des ossatures d'immeubles, d'usines et de grandes surfaces. Les structures sont en acier, bois ou béton. Le monteur levageur assure les différentes phases liées au montage levage quels que soient le type de matériel utilisé et les charges soulevées.

L'emploi est non sédentaire. La mobilité est au minimum régionale mais souvent nationale voire internationale. Les réalisations sont principalement en plein air, en hauteur et en toutes saisons. L'éloignement fréquent du lieu de travail implique un temps de déplacement et une vie hebdomadaire à proximité du chantier. Le travail en hauteur, bien que largement aidé par les engins de levage, demeure physique.

Le monteur levageur réalise son activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Le monteur levageur déplace et manœuvre des plates-formes élévatrices automotrices multidirectionnelles PEMP (plate-forme élévatrice mobile de personnel) catégorie 3B. Pour les opérations de déchargement et de préparation du chantier. Pour la conduite de cet engin, le monteur détient l'autorisation de conduite délivrée par son employeur. La capacité à conduire la PEMP est indispensable pour accéder à l'emploi.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

Réaliser le montage levage de structures préfabriquées du bâtiment et des travaux publics
Conduire et utiliser, en sécurité, les plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), suivant la recommandation CNAM R 386M.
Pré-assembler au sol des éléments de structures.
Diriger le levage et assembler en hauteur des structures.

Blocs de compétences

RNCP1809BC01 — Réaliser le montage levage de structures préfabriquées du bâtiment et des travaux publics

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire et utiliser, en sécurité, les plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), suivant la recommandation CNAM R 386M.

Pré-assembler au sol des éléments de structures.

Diriger le levage et assembler en hauteur des structures.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b)
D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
- c)
Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de montage levage.

Les entreprises de charpentes métalliques, bois lamellé collé et béton.

Les entreprises de travail temporaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Monteur levageur.

Monteur en structures métalliques

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La conduite des engins servant au levage, des charges et/ou des personnes, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate (art. R. 4323-55 du code du travail).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 068 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 926
Jugés difficiles à recruter	65 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 17/03/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35348

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1809/>